

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 50/1959 (1959)

Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

Fribourg

Renouant avec une tradition qui avait été mise en veilleuse depuis 1946, la Direction de l'instruction publique a organisé durant l'été deux semaines d'études pédagogiques — on les appelait autrefois d'une manière quelque peu militaire « cours de répétition » — réunissant tous les instituteurs de langue française du canton. Elles eurent lieu dans les nouveaux bâtiments de l'Ecole Normale où jeunes et vieux retrouvèrent, certains des lieux familiers, tous « l'enchantement des anciens souvenirs ».

Trois ou quatre conférences étaient prévues chaque jour sur des thèmes actuels. En voici quelques titres : « Instruction-éducation, que faut-il choisir ? — L'utilisation du nouveau manuel de géographie. — Le régent dans sa commune. — Le régent dans sa paroisse. — Où en sommes-nous par rapport à l'école active ? — Le caractère de l'écolier jusqu'à 12 ans. — Problèmes caractériels des adolescents, etc. » Après chaque conférence, les instituteurs se réunissaient par groupes en « carrefours » où étaient débattus les problèmes soulevés par les orateurs. Le résultat de ces discussions a été rédigé sous forme de propositions, projets, voire résolutions qui sont la preuve de l'intérêt porté par le corps enseignant à cette expérience dont on peut affirmer qu'elle a pleinement réussi, grâce à l'esprit de compréhension mutuelle et d'enthousiasme des instituteurs, grâce aussi au talent des conférenciers et particulièrement de M. le Chanoine Barbey qui assumait la tâche délicate de présider les deux cours. La Direction de l'instruction publique étudiera durant l'hiver prochain les propositions qui lui ont été faites. Elle organisera, d'autre part, des semaines analogues en 1960 qui seront réservées, cette fois, aux institutrices de langue française, puis à tout le corps enseignant de langue allemande.

* * *

Les membres du corps enseignant sont organisés en deux associations : l'une, l'Association du corps enseignant primaire et secondaire, s'occupe des intérêts matériels de ses membres, l'autre, la Société d'éducation, ne traite que de programmes, d'organisation scolaire et de problèmes pédagogiques. On a dit dans une précédente chronique qu'une partie du corps enseignant souhaitait étendre l'activité de la société dans le sens d'une plus large collaboration avec les milieux

laïcs (parents, autorités). Aussi, chaque arrondissement scolaire avait élu des comités chargés de préparer un projet de révision des statuts de la société. Ce printemps, les différents projets furent confrontés par les soins de la Direction de l'instruction publique qui en fit un synoptique que la conférence des inspecteurs, après de longs débats, condensa en un unique texte de synthèse destiné à être soumis à la ratification de l'assemblée générale prévue cet automne. Il serait trop long de détailler ici le contenu de ces nouveaux statuts. On se contentera de relever qu'ils sont conçus dans le sens de la coopération la plus étendue avec les milieux étrangers à l'école, mais intéressés par elle. L'avenir dira dans quelle mesure cette politique de la main tendue peut atteindre les résultats qu'on en espère.

* * *

Faisant suite à la nouvelle carte de géographie du canton, puis à « Terre de Fribourg », manuel pour les cours moyens et supérieurs des écoles primaires, un nouveau volume a été introduit l'automne passé dans les classes : « Géographie de la Suisse », destiné aux cours supérieurs primaires et aux classes secondaires inférieures. Son auteur, M. le chanoine Pfulg, qui travailla avec une équipe de maîtres, l'intitule modestement « une mise au point et une refonte » du manuel élaboré il y a 25 ans par M. Gaston Michel, professeur au Collège. Cette mise au point apparaît en tout cas comme une renaissance, car la présentation du manuel avec ses couleurs gaies, ses photographies, ses illustrations à la fois instructives et amusantes, est une invitation au voyage. Le manuel, outre la géographie plus détaillée de chaque canton, contient un bref chapitre sur l'Europe et le monde, sommaire de ce qu'un élève parvenu au terme des études primaires doit connaître.

Après « Géographie de la Suisse », c'est « Histoire de la Suisse » qui sera introduit cet automne dans les classes secondaires, et éventuellement primaires supérieures du canton. Le volume, œuvre de M. le chanoine Pfulg, est actuellement sous presse, après avoir été passé au crible par une pléiade d'historiens, de pédagogues et de théologiens catholiques et réformés. On aura l'occasion d'en parler l'année prochaine. Mais on relèvera immédiatement avec plaisir qu'« Histoire de la Suisse » sera le manuel officiel des deux cantons de Fribourg et du Valais. Ceci est donc la preuve que les frontières cantonales de notre pays ne sont pas totalement hermétiques et qu'il arrive parfois que les distances spirituelles ne soient pas plus grandes que les distances kilométriques.

* * *

Le nouveau Règlement des Ecoles ménagères auquel la chronique de 1958 consacrait quelques lignes est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Sur le plan administratif, il innove en ce sens que les frais de traitement du corps enseignant ne sont plus exclusivement à la charge de l'Etat, mais que les communes y participent à 50 % après déduction de la subvention fédérale. Le nouveau Règlement précise, d'autre part, différentes questions de répartition des dépenses intercommunales (il y a dans le canton 61 écoles ménagères pour 284 communes). Sur le plan strictement pédagogique, on a eu l'occasion de

relever qu'il généralisait l'obligation de fréquenter l'école ménagère pour toutes les jeunes filles du canton âgées de 15 à 19 ans. L'application de cette disposition amènera les écoles supérieures à prévoir un cours ménager dans leur programme, ce qu'elles ne faisaient pas jusqu'ici. Or, les cours ménagers comprennent environ 90 jours effectifs de classe, soit quelque 800 heures. Même en admettant une formule accélérée pour les jeunes filles poursuivant leurs études (car il convient de tenir compte de leur degré plus avancé de formation), il s'agit de l'introduction non pas d'une branche, mais d'un enseignement cohérent et complet qui ne peut trouver sa place dans un programme ordinaire déjà bien rempli. Il faut donc s'attendre sans doute à ce que les établissements intéressés donnent suite à l'obligation en organisant des cours ménagers de vacances durant l'été.

Mentionnons encore dans ce paragraphe consacré aux Ecoles ménagères que M^{me} François Rodi, maîtresse à l'Ecole secondaire des jeunes filles, a été nommée inspectrice en remplacement de M^{lle} Hertig. D'autre part, M^{lle} Jeanne Plancherel, chef de service, a pris sa retraite après une longue et fructueuse carrière consacrée au développement de l'enseignement ménager dans le canton. Si cet enseignement a passé dans les mœurs et s'il a pris le degré d'importance qu'on lui connaît, c'est en bonne partie à ses efforts qu'on le doit. Le remplacement de la démissionnaire a été opéré sous la forme d'un regroupement des tâches au sein de la Direction de l'Instruction publique, sans engagement nouveau.

L'Ecole normale ménagère, agrandie et modernisée, a été inaugurée officiellement au début de l'année scolaire. Elle pourra recevoir désormais 60 à 70 élèves, réparties en trois cours : ménager, normal et cours d'aides familiales.

* * *

A part les problèmes habituels de dédoublement de locaux surchargés et de mutations dans le corps enseignant, le chroniqueur n'aperçoit pas de faits saillants dans l'histoire des écoles secondaires fribourgeoises. Une remarque cependant : on sait que l'autonomie est grande dans les écoles de ce degré et que programmes et manuels peuvent différer d'une école à l'autre. Cette autonomie a ses avantages ; elle permet à chaque établissement de mieux correspondre aux besoins régionaux. Elle a aussi ses désavantages : difficulté de passage au même degré ou au degré supérieur ; appréciation malaisée du niveau réel de chaque école, etc. Aussi est-il question de confronter les différents programmes et d'établir un commun dénominateur qui deviendrait le programme officiel de l'école secondaire fribourgeoise. La question sera probablement examinée par une commission ad hoc au cours de l'année 1960. Une prochaine chronique pourra sans doute renseigner les lecteurs des Etudes sur ses conclusions.

* * *

Les jardins de l'Ecole normale ont enfin retrouvé leur calme après trois ans de bouleversement, et les grands arbres qui l'ombragent leur majestueuse sérénité : les trois bâtiments prévus en 1956 sont actuellement tous à la disposition des élèves et ils ont été inaugurés solennellement le 4 juillet dernier. Mais, en automne 1958/59 déjà, pour la

première fois depuis que l'école est à Fribourg, il avait été possible de dépasser le chiffre de 40 à 45 élèves imposé par l'exiguïté des locaux, et, avec 3 classes au lieu de 2, d'accueillir 64 élèves. Cet effectif n'est évidemment pas le maximum prévu, car ce n'est qu'en automne 1962 que cinq années se trouveront en même temps à l'école où 80 places sont à disposition.

Il n'est pas inutile de préciser à ce propos, car on confond souvent dans le grand public pénurie d'instituteurs avec pénurie de candidats à l'enseignement, que l'Ecole normale n'a aucune peine à remplir ses classes. Elle est une « école à concours » en ce sens qu'un chiffre fixé d'avance limite le nombre des élèves qui seront admis sur la base des résultats de leurs examens d'entrée, même si d'autres candidats ont obtenu une moyenne suffisante à ceux-ci.

Le passage du rythme de 4 ans à celui de 5, l'organisation d'une nouvelle classe et l'introduction de nouvelles branches ont entraîné un regroupement des tâches et une autre distribution de celles-ci ; l'un ou l'autre changement sont, en outre, intervenus dans le corps enseignant parmi lesquels on mentionnera la retraite de M. Kathriner, après 40 ans d'enseignement de la musique. Il est remplacé par MM. Piccand, Chenaux et Kolly. Enfin, M. le chanoine Barbey, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a bien voulu accepter de revenir trois jours par semaine dans une école qu'il n'avait jamais tout à fait quittée, au moins en pensée, pour y assumer la responsabilité de la formation pédagogique des futurs instituteurs.

Pour tenir compte de l'introduction du programme de 5 ans à l'Ecole normale des instituteurs, la section normale de l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg (qui est le seul établissement officiel préparant les jeunes filles au brevet primaire) a prolongé d'un an la durée des études. Il est vraisemblable de prévoir que l'on n'en restera pas là, et que les écoles normales privées suivront le mouvement en s'alignant sur les écoles officielles.

En juillet dernier, 26 nouveaux instituteurs et 34 institutrices ont obtenu leur brevet d'enseignement primaire. Ils n'auront sans doute pas de peine à trouver un engagement, car s'il n'y a pas véritable pénurie d'enseignants, la demande tend partout à dépasser l'offre, surtout dans la partie allemande et réformée du canton.

* * *

Le nombre des élèves du Technicum continue à augmenter puisqu'il passe de 558 l'an dernier, à 591 en 1958/59. Cette abondance, réjouissante pour l'économie future de notre pays, place le Directeur du Technicum devant les problèmes de locaux et d'équipement que l'on imagine. Il y a 3 ans seulement, le Grand Conseil avait voté l'agrandissement du laboratoire et des ateliers de l'école de mécanique. Aujourd'hui ce sont les ateliers formant les apprentis mécaniciens et mécaniciens-électriciens qui se révèlent insuffisants à recevoir tous les candidats aptes à s'y former : 125 élèves se sont présentés aux examens d'entrée ; malgré la sévérité du tri opéré parmi eux, 79 ont été considérés comme suffisants. Or le nombre de places disponibles s'élève à 50. Afin de ne pas prendre la grave décision de stopper la carrière des 29 élèves en surplus, le Conseil d'Etat s'efforce actuellement de pallier la difficulté. S'il est

vraisemblablement possible de trouver pour l'immédiat une solution de fortune, il ne paraît pas que l'on puisse reculer devant l'impérieuse nécessité de construire à nouveau. La question est à l'étude.

* * *

Du rapport que M. le chanoine Cantin, recteur, a présenté à la séance finale du Collège Saint-Michel, on tirera quelques remarques sur la vie de cet établissement durant l'année écoulée :

L'organisation des études n'y a pas subi de changements importants. Cependant l'enseignement des mathématiques a été développé au lycée par l'adjonction d'une heure en section latin-grec et de deux heures en section latin-sciences. Au Gymnase, dès la 4^e année, l'étude de la géométrie et celle de l'algèbre sont désormais menées parallèlement. L'Ecole de commerce a vu la naissance d'une classe nouvelle en section administrative, de deux trimestres (octobre à Pâques), qui fait suite à la classe administrative de 2^e supérieure. Elle est destinée aux élèves préparant les examens des postes, chemins de fer et douanes. La première expérience fut heureuse puisque sur treize élèves que comptait cette classe, onze ont réussi leurs examens.

M. Gaston Gaudard, secrétaire-comptable du Collège a été nommé professeur ; il enseigne principalement la géographie et l'économie, branches correspondant à sa formation universitaire. M. Joseph Biemann, qui avait déjà enseigné au Collège de 1927 à 1943 pour ensuite devenir le maître principal de la section allemande de l'Ecole normale, a repris le chemin du Collège afin d'y remplacer M. Hans Wicki, démissionnaire.

L'affluence des élèves est un leitmotiv qui réapparaît à toutes les pages de cette chronique ; on rappellera cependant, car c'est un des soucis principaux du recteur, que les collégiens atteignent en 1958/59 le chiffre de 1220, soit une augmentation de plus de 200 en quatre ans. D'aucuns voudraient notamment que l'on aggrave les conditions d'admission des examens d'entrée. M. le Recteur démontre, dans son rapport, qu'en automne 1958, 25 à 50 % des candidats qui se présentaient en première année furent refusés. C'est aussi en moyenne le 50 % des élèves et davantage qui sont éliminés par les exigences de la promotion ou qui abandonnent au cours du gymnase ; 20 à 30 % seulement des collégiens entrés en première y finissent leurs études dans le temps normal. Quant à ceux qui voudraient, pour des raisons financières, limiter l'accès au Collège aux seuls Fribourgeois, il est aisé de leur démontrer, que même si l'on ne place la question que sur le strict plan économique, il s'agirait là d'une bien mauvaise affaire. Ceci constaté, il faut ajouter que le Collège faillirait à sa mission traditionnelle s'il n'était pas largement ouvert à tous ceux qui sont capables d'y mener leurs études à bien.

* * *

A l'Université, le Recteur en charge, M. Joseph Kaelin, continue la seconde année de son règne. Son successeur que les statuts récemment révisés nomment « rector designatus » a été choisi en la personne de Mgr Xavier de Hornstein, professeur de théologie pastorale. Il entrera en charge en automne 1960. Dans les décanats, Le R.P. Groner OP, professeur de morale, succède au R.P. Stirnimann comme doyen de la Faculté

de théologie ; M. Willy Büchi, professeur d'économie nationale à M. Jean Darbellay, comme doyen de la Faculté de droit ; M. Oscar Vasella, professeur d'histoire, à M. Georges de Plinval, comme doyen de la Faculté des lettres ; M. Jean Tercier, professeur de géologie, à M. Giovannini, comme doyen de la Faculté des sciences.

Comme à l'École normale et au Technicum, le principal souci de l'Université est actuellement celui de l'architecte, sinon tout d'abord du financier : pour maintenir la Faculté des sciences au niveau indispensable du développement moderne des sciences exactes, pour pouvoir aussi y recevoir des étudiants dont le nombre ne cesse d'augmenter, la décision a été prise par le Conseil d'Etat de construire de nouveaux bâtiments sur le terrain réservé à cet effet à Pérolles. Une « Fondation pour la construction des nouveaux bâtiments de la Faculté des sciences » a été constituée, à laquelle appartiennent l'Etat et la ville de Fribourg, le Conseil de l'Université et l'Association des Amis de l'Université. La Fondation s'occupe de réunir les fonds nécessaires, d'ouvrir les concours entre architectes, et de mener à bien l'œuvre envisagée. Celle-ci sera ensuite remise en propriété à l'Etat, terminée et libre de charges. Il s'agit, en bref, de constructions servant à abriter les instituts de physique, mathématiques, physiologie, chimie-physiologique, ainsi que les locaux du décanat et la conciergerie. On pense que les nouvelles installations pourront être inaugurées en 1962. A ce moment-là, les instituts demeurant dans les anciens bâtiments de la Faculté profiteront du déménagement des instituts précités pour occuper leurs locaux et gagner un espace vital qui actuellement leur fait de plus en plus cruellement défaut.

Le coût des nouvelles constructions, de leur équipement et de l'aménagement des locaux devenus libres dans l'ancien bâtiment se monte approximativement à six millions de francs. Sur cette somme, l'Etat effectuera un versement d'un million prélevé sur la réalisation de divers fonds universitaires, et sur celle des domaines légués à l'Université par feu le professeur Pierre Aeby. Le reste de la somme sera couvert par des dons du Conseil de l'Université, des amis de l'Université et par un emprunt. Le service de la dette sera assumé conjointement par les membres de la Fondation.

L'Université a été, comme chaque année, le cadre de nombreuses manifestations scientifiques ou culturelles, contribuant ainsi à entretenir la vitalité et le dynamisme intellectuels d'une ville qui, laissée à elle-même, oublierait peut-être qu'elle est une « capitale ». Parmi ces manifestations, on signalera les cours de vacances organisés par les instituts de pédagogie et de pédagogie curative : cours de pédo-audiologie en automne 1958, où les participants apprirent de spécialistes l'art de l'éducation de l'ouïe ; cours sur la réintégration de l'invalidé dans la communauté en juillet dernier. Cet été également, l'« Union catholique italienne des maîtres de l'enseignement secondaire » vint tenir à l'Université une réunion d'études d'une semaine consacrée particulièrement au problème de l'instruction civique en regard de la jeunesse italienne parvenue tout récemment à la démocratie. Les locaux de l'Université abritèrent à la même époque une exposition de la jeune peinture espagnole que Fribourg avait le privilège d'accueillir immédiatement après Barcelone et la biennale de Venise.

Paul ESSEIVA.

Genève

Département

La législation genevoise mise à jour a paru ; un des volumes concerne l'instruction publique ; dans un autre figurent les lois et règlements du département relatifs à la législation sociale. Montée sur anneaux mobiles, elle peut être facilement modifiée et complétée ; une page s'imprime et s'encarte en cas de changements. Les textes seront complets, sans renvois à de multiples annexes.

La commission qui étudie le problème des bourses et subsides pour les élèves des écoles secondaires et les étudiants de l'Université a fait une série de propositions pour mise en vigueur immédiate, en attendant d'adopter ses conclusions finales. La propagande en faveur des études et l'information des parents commenceraient déjà dans les degrés moyens de l'école primaire. Dans chaque école secondaire une commission, après s'être mise en rapport personnel avec les élèves, examinerait les cas. La bourse serait accordée pour la série des études, et non plus pour une année, à la suite de laquelle une nouvelle demande doit être adressée au département. La liaison existerait entre les commissions secondaires et celle de l'Université ; les cas de boursiers seraient transmis des unes à la dernière.

La loi cantonale sur la formation professionnelle, en discussion depuis une dizaine d'années, a été votée par le Grand Conseil, le 4 juillet 1959. Les progrès introduits par l'adoption de mesures provisoires pourront ainsi être réalisés et développés : le rôle des nouvelles commissions d'apprentissage, dont les membres forment les commissions des écoles professionnelles et complémentaires professionnelles, est important ; il s'est déjà révélé fort utile. Le service de la formation professionnelle du Département du commerce, de l'industrie et du travail agit en liaison étroite avec le Département de l'instruction publique et, tout particulièrement, avec la direction de l'enseignement secondaire (qui comprend l'enseignement professionnel).

L'École d'études sociales a introduit, avec l'accord du département, un programme de formation des travailleurs sociaux, qui permettra de perfectionner les employés déjà en fonction dans divers services.

Le département s'est associé au vingt-cinquième anniversaire de la radio scolaire, qui est entrée dans les mœurs, surtout dans l'enseignement primaire ; dans l'enseignement secondaire, à cause de la spécialisation des maîtres et de l'horaire rigide, il est plus difficile d'en retirer tout le profit, indiscutable, que l'enseignement pourrait espérer.

Les deux émissions scolaires d'essai de la télévision suisse, programme romand, ont été suivies par des classes primaires et secondaires. Comme toujours, un moyen d'enseignement nouveau n'emporte pas d'emblée l'adhésion unanime. Mais il nous paraît nécessaire que d'autres essais aient lieu, peut-être dans le domaine de l'enseignement professionnel ou de l'éducation nationale, où la télévision peut fournir des informations uniques.

Madame Marguerite Fert a été nommée directrice du service médico-pédagogique et le professeur Etienne Fernex, directeur de la clinique dentaire de la jeunesse.

Enseignement primaire

Une modification de la loi sur l'instruction publique a supprimé dix des onze classes de 8^e et 9^e primaires rurales, à l'exception de celle de La Plaine qui subsistera si l'effectif des élèves reste suffisant. Ces classes intercommunales faisaient une place dans leur programme à des enseignements en rapport avec l'agriculture ; ceux-ci ne répondaient plus à un besoin, la population des communes rurales se composant toujours plus de personnes dont le domicile professionnel est en ville. Les moyens de transport rendent d'ailleurs souvent plus faciles les déplacements vers Genève que vers une autre localité. Le nombre des élèves de 13 à 15 ans habitant la campagne est de 865 dont 782 suivent déjà les écoles secondaires en ville ; les 83 autres seront transférés — à l'exception de ceux de La Plaine — dans l'enseignement secondaire ou dans les huitièmes et neuvièmes primaires urbaines.

La mise en application du plan d'études requiert beaucoup d'attention : en particulier l'enseignement des travaux manuels a dû être organisé pour qu'il soit conforme au but assigné.

Le public doit être bien informé de ce que font les enfants à l'école, leurs récits étant parfois singulièrement vagues et sujets à caution. Aussi, la direction de l'enseignement a-t-elle proposé d'organiser une série d'expositions annuelles. Cette année, la première a eu lieu à l'école Geisendorf ; elle était consacrée à « notre école enfantine ». Une partie rétrospective (bancs, mobilier, manuels, moyens d'enseignement) permettait une comparaison impressionnante entre les anciennes méthodes et les nouvelles. On pouvait se rendre compte de la vanité de certaines déclarations qu'on entend parfois encore : « De mon temps, on travaillait, maintenant on joue à l'école », ou « on enseignait l'alphabet, maintenant on ne l'enseigne plus ». La presse et le public ont répondu avec empressement et intérêt aux vœux des organisateurs.

Un numéro spécial du Bulletin officiel de l'enseignement primaire (septembre 1958) a paru sous le titre : « L'école et la famille, une collaboration ». Une couverture spéciale, moins rébarbative que l'ordinaire, des textes vivants dus à des membres du corps enseignant ont exposé diverses expériences de collaboration avec les familles.

L'Union des instituteurs, poursuivant une action entreprise l'année précédente avec les associations patronales, a noué des relations avec les milieux syndicaux. Là aussi, il y a des contacts dont non seulement l'école, mais aussi le public, peuvent bénéficier et qui contribuent à faire connaître des questions souvent méconnues.

Cette même Union, prenant position dans le problème du recrutement du corps enseignant primaire — toujours insuffisant — a organisé une conférence de presse pour exposer l'intérêt et les satisfactions qu'offrent les carrières de pédagogues. Ce fut l'occasion de combattre le préjugé tenace selon lequel le concours d'admission est d'une difficulté effrayante. Ce sont là autant de témoignages de l'intérêt agissant des membres du corps enseignant en faveur de leur école et de leur carrière.

Une autre décision des instituteurs est à mentionner : avant guerre de fâcheuses dissensions avaient provoqué une scission dans le corps enseignant. Cette année, l'Union des instituteurs et le Syndicat de l'enseignement ont décidé de s'unir dans leur action corporative et pédagogique. Le département ne peut que se réjouir de cette entente.

Le règlement de l'enseignement primaire, qui datait de 1936 et qui avait été modifié sur plusieurs points, a été mis à jour.

Un règlement concernant les maîtresses et maîtres spéciaux a été adopté.

Une action spéciale a été entreprise en faveur de la bonne littérature enfantine, ce qui est le meilleur moyen de combattre la mauvaise. Grâce à un gros effort de propagande dans toutes les écoles primaires, la vente des brochures de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse a été de 14 209 exemplaires, en 1958, soit 4737 de plus qu'en 1957.

M. André Grillet est devenu inspecteur des classes spéciales. Pour remplacer M. Georges Chapot, démissionnaire après une longue carrière, M. Michel Rappo, quittant l'enseignement secondaire, a été nommé inspecteur de dessin. M. Lucien Dunand a dû réduire son nombre d'heures secondaires, pour prendre l'inspection de l'enseignement des travaux manuels. Mme Anne Lise Jotterand a démissionné de ses fonctions d'inspectrice des écoles enfantines, pour se consacrer à sa famille ; elle a été remplacée par Mlle Fernande Schnyder.

Plusieurs bâtiments d'école ont été inaugurés : au chemin de Roches (Ville de Genève) et dans les communes de Thônex et d'Aire-la-Ville.

La direction générale des chemins de fer fédéraux a tenu à associer les élèves à la mise en service de la locomotive « Genève ». Ce sont ceux des septièmes primaires qui ont été choisis. Accompagnés de graves « officiels », souriants pour la circonstance, de leurs maîtres et maîtresses, ils ont été de Genève à Brigue, de Brigue à Berne, où une charmante réception était organisée et une visite de la ville en compagnie de nombreux élèves bernois. Une belle journée qui fut aussi, grâce aux explications données par les hauts-parleurs, une vivante leçon de géographie.

Enseignement secondaire

L'effectif des élèves continue à augmenter ; il est de 10 500 environ, dont 2000 à l'École supérieure de jeunes filles, 1500 au Collège, 1000 au Collège moderne. L'École supérieure technique voit ses élèves se multiplier à un rythme accéléré : ils étaient 623 en 1958-1959 ; ils seront 840 à la rentrée de septembre. Le Technicum du soir, qui a admis pour sa première année 57 des 97 candidats inscrits, en aura 100 dès septembre.

La stabilisation des effectifs, escomptée pour 1964, ne se réalisera pas. En effet, les naissances, ces trois dernières années, ont été plus nombreuses que jamais et l'immigration contribue toujours à accroître la population. C'est dire que les plans de reconstruction des écoles secondaires devront être revus et augmentés, si l'on ne veut pas se trouver de nouveau dans une situation inconfortable et dans l'obligation de multiplier les constructions provisoires.

Une nouvelle série de pavillons — 18 classes — édifiés pour le Collège, à la Gradelle, étaient prêts pour la rentrée de septembre 1959. L'École

supérieure de jeunes filles va occuper les pavillons de la place Sturm — 9 classes — cédés par le Collège. L'agrandissement de l'Ecole de mécanique sera terminé à fin août. Le nouveau bâtiment de l'Ecole supérieure technique est en construction ; son équipement continue à intéresser des associations et maisons : l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, à Zurich, a donné Fr. 50 000.— ; la Fondation Hans Wilsdorf, à Genève, 20 000 francs ; Albiswerk AG, à Zurich, Fr. 5000.— ; etc. On apprécie les besoins en locaux et ateliers du futur bâtiment de l'Ecole complémentaire professionnelle. Le programme des travaux pour les autres écoles secondaires — non plus des pavillons, provisoires et coûteux — se précise ; bientôt le projet et les devis seront présentés aux autorités.

A l'occasion du 400^e anniversaire du Collège de Genève, le bâtiment central a été restauré très heureusement : le clocheton ajouté au XIX^e siècle a disparu, le toit a retrouvé sa belle ordonnance ancienne et protège de nouveau le double escalier monumental. La petite fontaine où d'innombrables générations ont bu, tout en « giclant » le voisin, a fait place à une vasque, surmontée de la chouette d'Athéna, don de l'Association des anciens collégiens.

Plusieurs directeurs ont atteint la limite d'âge et ont été fêtés par le département, leurs collègues, les maîtres et les élèves. M. Maurice Chevallier sera remplacé, à la tête de l'Ecole supérieure de jeunes filles, par M. Jean-Paul Extermann, qui était momentanément adjoint à la direction de l'enseignement secondaire. M. Ernest Baud cède la direction de l'Ecole supérieure de commerce à M. Louis Meier. M. Paul Zimmermann, qui assurait l'interim de M. Extermann au Collège moderne, est nommé directeur. En août 1958, M. Charles Pasche, doyen de l'Ecole de mécanique, est décédé après une pénible maladie. M. Robert Schenkel a été chargé du décanat du nouveau Technicum du soir. Mme Marcelle Cottier-Roussy assure le décanat des classes de la campagne Cayla. M. Emile Candaux laisse le décanat des classes de Rigot à M. Robert Jaquet et prendra celui de la Gradelle. Mlle Cornu, bibliothécaire des diverses écoles secondaires, passant à la bibliothèque de la Faculté de médecine, est remplacée par Mme Jacqueline Clerc-Chaissant.

Parmi les modifications de programme, il y a lieu de signaler qu'à l'Ecole supérieure de jeunes filles, le cours d'initiation à la physique et à la chimie sera désormais donné dans toutes les quatrièmes (sauf en 4^e scientifique, qui a déjà un enseignement plus complet).

Le plan d'études des écoles préparant à la maturité répartissait la matière du cours d'histoire de façon que, dans la classe supérieure, l'époque tout à fait contemporaine et l'éducation civique seraient traitées. Le programme est une chose, la réalité semble être autre ; aussi une nouvelle adaptation consacre-t-elle plus de temps aux questions d'actualité, en particulier en matière d'éducation nationale. Il est inconcevable que des élèves ne sachent presque rien des problèmes du monde contemporain. On peut d'ailleurs se demander si on ne fait pas des généralisations hâtives. Un cancre n'est pas représentatif d'un enseignement, malgré ce que certains croient. Parce que nos élèves montrent à l'occasion une information meilleure qu'on ne le prétend. Et en voici les preuves : c'est l'intérêt qu'a suscité dans toutes les écoles le concours — sur des

sujets politiques et sociaux — organisé à la demande de l'Association des commis de Genève ; c'est celui du concours sur les Nations Unies et les organisations internationales ; c'est le succès d'élèves genevois dans le concours, organisé pour la première fois à Fribourg, Lausanne et Genève, à l'occasion de la Journée européenne des écoles (les deux premiers prix décernés à des Suisses par le jury international le sont à un élève de notre Collège et de notre Ecole supérieure de commerce). C'est encore l'intérêt soutenu avec lequel ont été écoutées, au Collège et à l'Ecole supérieure de jeunes filles, les conférences sur Henry Dunant et le centenaire de la Croix-Rouge. C'est enfin le souvenir vivace que rapportent les élèves des classes du Collège qui, année après année, vont à des rencontres internationales au Sonnenberg (Allemagne fédérale) ; cette année le thème choisi était « problèmes du monde actuel ».

Une autre manifestation prouve aussi que nos élèves ne sont pas aussi mal préparés qu'on veut bien le dire. Dans un concours de la télévision française, quatre collégiens genevois ont d'abord éliminé des lycéens français, puis ont obtenu, en finale, le second rang. Et leur facilité d'expression ne le cédait en rien à celle de leurs concurrents.

Les programmes des métiers enseignés à l'Ecole complémentaire professionnelle sont en cours de révision. Les nouvelles commissions d'apprentissage rendent des services importants dans ce travail.

Comme ces dernières années des élèves admis se sont révélés trop faibles pour suivre avec profit l'enseignement. Au Collège, en septième, ils ont été dispensés du latin et ont dû, à la place, suivre des cours pour être préparés, non pas à rester au Collège, mais à entrer au Collège moderne. Dans cette dernière école, les élèves les plus faibles ont été groupés dans une classe à programme spécial, consistant avant tout dans une révision des notions de français et d'arithmétique. A l'école supérieure technique, une classe a réuni les élèves qui, après l'essai réglementaire, ne pouvaient rester en première.

A l'Ecole complémentaire professionnelle, où les apprentis entrent après avoir terminé leur scolarité obligatoire dans des degrés différents, des cours dits de rattrapage, avec classes mobiles, ont été ouverts.

En attendant une réorganisation, qui permettrait une meilleure orientation des élèves entre les types de classe, le Collège moderne répartira, à l'essai, les écoliers des deuxièmes années : d'une part ceux qui comptent poursuivre leurs études après cette classe et qui s'en montrent capables, d'autre part ceux qui terminent leur scolarité.

Une exposition de dessins d'élèves de toutes les écoles secondaires, organisée au Musée d'art et d'histoire par les maîtres de dessin sous le patronage du département, et avec l'appui de la Ville de Genève, a démontré les grands progrès réalisés dans cet enseignement.

Les concerts traditionnels du groupe « Arva » et du « Convivium musicum » ont réuni les élèves des diverses écoles. Radio-Genève a offert un concert symphonique de l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Roger Vuataz ; le programme était composé de la première partie de l'art de la fugue, de Jean-Sébastien Bach. Lors des « promotions » du Collège, un nouvel orchestre de collégiens, dirigé par M. Jacques Guyonnet, s'est produit.

Des écoles ont monté des spectacles : pour le IV^e centenaire du Collège, la « croisière du chronobus » de Jean Artus a lié des scènes d'Aristophane, de Plaute, de Goldoni, de Shakespeare et de Goethe, jouées dans le texte original. La représentation se terminait par le Sicilien, de Molière, pour lequel les élèves du Conservatoire prêtaient leur concours. Le succès a été tel que ce spectacle a dû être donné à de nombreuses reprises, après la première du 4 novembre 1958. Les « épreuves » trimestrielles ont seules mis fin à cette fièvre théâtrale. Mais les collégiens, mis en goût, ont spontanément préparé pour juin 1959 des représentations de Phormion, de Térence. Des classes de l'école supérieure de jeunes filles, du Collège moderne ont aussi donné des soirées intéressantes. Les élèves ont aussi pu assister à des représentations théâtrales de qualité : les collégiens de la Whitegift School, sous le patronage du département et des maîtres d'anglais, ont franchi la Manche pour jouer Macbeth devant leurs condisciples genevois. L'Université a offert gracieusement aux élèves des places aux représentations de Cnémon le Misanthrope, la seule pièce complète de Ménandre, traduite par M. Victor Martin, d'après un manuscrit de la collection Bodmer, et jouée par le Théâtre de Carouge. La nombreuse fréquentation de toutes ces représentations contraste avec celle des spectacles donnés il y a deux ans, à l'intention des élèves, après un référendum qui avait précisé les détails d'organisation, le choix des pièces et des auteurs : cette expérience coûteuse avait été un échec.

La Ville de Genève a eu la générosité de remettre une série d'ouvrages comme prix dans les diverses écoles secondaires. Cela a permis d'enrichir la valeur des prix déjà existants, ou d'en accorder de nouveaux.

M. Robert Hentsch a complété le capital du prix, créé par son aïeul, donné aux élèves des sections du Collège qui ont obtenu la meilleure moyenne de français en 2^e et en 1^{re} et à l'examen de maturité.

Les anciens étudiants grecs des universités suisses se souviennent de la Suisse avec affection et reconnaissance ; ils ont constitué un prix de grec, qui a été décerné pour la première fois et c'est un collégien de Genève qui en a bénéficié. L'année prochaine, un autre gymnase le délivrera.

Enseignement supérieur

L'Université, au semestre d'hiver 1958-1959, était fréquentée par 3141 étudiants, 560 Genevois, 728 confédérés et 1853 étrangers, et 686 auditeurs, soit au total 3827 élèves. Rappelons qu'en 1938-1939, les étudiants étaient au nombre de 1167 (337 Genevois, 351 confédérés, 479 étrangers).

Plusieurs décès sont à déplorer. M. Waldemar Deonna, professeur honoraire, est décédé le 3 mai 1959, M. B.P.G. Hochreutiner, ancien professeur extraordinaire de botanique systématique, le 29 janvier 1959. M. Max Robert Schaffroth, qui venait d'être nommé par appel professeur ordinaire de physique théorique et qui n'avait pas encore commencé son enseignement, a été victime d'un accident d'aviation en Australie. Les instituts annexes ont perdu : Mme Marguerite Loosli-Usteri, chargée de cours à l'Institut des sciences de l'éducation, M. Manuel Altamiras,

maître à l'École d'interprètes, M. Edouard Junod, maître au Séminaire de français moderne.

Les nouveaux professeurs ordinaires qui ont été nommés sont MM. Julian de Ajuriaguerra — par appel — (psychiatrie), Robert Regamey — par appel — (microbiologie spéciale) et M. Charles Rouillier (histologie normale et embryologie).

Plusieurs professeurs extraordinaires sont devenus professeurs ordinaires en cours de l'exercice : MM. Marcel Golay (astronomie), William Geisendorf (polyclinique obstétricale et gynécologique), Denys Monnier (chimie analytique spéciale) et Roger Girod (sociologie).

Les nouveaux professeurs extraordinaires sont MM. Jacques Freymond (histoire des relations internationales contemporaines à la Faculté des lettres), Paul Boymond (pharmacie galénique spéciale), Edouard Kellenberger (biophysique), Charles-Albert Baud (stomatologie normale organogénique), Antoine van der Wyk (chimie des colloïdes et thermodynamique chimique), Jean Meynaud (sciences politiques), David Klein (génétique humaine) et Paul Rossier (mathématiques générales).

Des chargés de cours viennent renforcer le corps professoral, ce sont MM. André Haefliger (topologie), Michel Kervaire (topologie algébrique), Vassili Kiortsis (zoologie systématique), Jean-Blaise Grize (logique mathématique), Paul Rousset (civilisation du moyen âge), Hans Schweizer (allemand), Aldo Dami (géographie historique et politique), Herbert Schönle (droit commercial allemand), Adolphe Perrot (orthopédie infantile) et Charles Durand (psychologie médicale).

Le Grand Conseil a voté une modification de la loi sur l'instruction publique accordant aux privat-docents la totalité des taxes des étudiants et auditeurs inscrits à leurs cours.

Les nouveaux services opératoires de la clinique universitaire de chirurgie ont été inaugurés le 13 décembre 1958. Les bâtiments de la clinique de pédiatrie et de l'hôpital No 2 ont été édifiés ; les installations intérieures commencent. On a aussi entrepris les travaux de la seconde étape de la reconstruction de l'hôpital, dont la centrale thermique s'achève.

Le quatrième centenaire du Collège et de l'Université

A plusieurs reprises, il a été question du IV^e centenaire du Collège de Genève ; mais une vue d'ensemble de la célébration de cet anniversaire, qui est aussi celui de l'Université, est indispensable. Deux chartes universitaires en 1365 et vers 1418 n'avaient pas été suivies d'exécution, pour des raisons politiques surtout. Les conseils de la République réformée, à l'instigation de Calvin, admirent la création d'un nouveau collège, avec « schola privata » et « schola publica ». C'est l'origine du Collège et de l'Université actuels. Le 4 novembre 1558, le Collège occupait ses nouveaux locaux ; quatre cents ans après, les collégiens ont fêté cette date, les plus jeunes dans la cour, les plus grands à l'aula de l'Université. Le bâtiment central avait été réparé ; les archives triées et exposées, les laboratoires très modernes ouverts au public, et la « croisière du Chronobus » a pris le départ.

Les 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin 1959, un jubilé calvinien — organisé par un comité spécial — a rappelé le 450^e anniversaire de la naissance de

Calvin. Il a inauguré la série des fêtes universitaires, qui lui ont fait directement suite et qui ont été précédées par des cultes et offices solennels. Le 4 juin, ce fut la première séance académique ; les délégués de centaines d'universités et institutions savantes, représentant les cinq continents, sont montés en cortège à la cathédrale ; le public eut le rare spectacle de tous ces professeurs en toges aux couleurs éclatantes. Le Conseil d'Etat le reçut sur le parvis et la séance commémora la date du 15 juin 1559 et marqua la reconnaissance de la cité aux créateurs des institutions scolaires. Des déjeuners, dans cinq hôtels, furent offerts par le Conseil d'Etat aux invités. Un vitrail fut offert par les universités et hautes écoles suisses et un livre de mélanges par les délégués italiens. Les étudiants furent invités à dîner. La soirée se termina par un concert de l'orchestre de la Suisse romande et par le spectacle « Son et lumière », devant le monument de la Réformation. Le 5 juin, un colloque fournit l'occasion aux étudiants de donner leur opinion sur le sujet « L'Université de Genève remplit-elle sa mission vis-à-vis des étudiants ? Sa responsabilité à l'égard de ses hôtes étrangers ». La Société académique offrit une garden-party aux invités. Une représentation de Cnémon le Misanthrope fut réservée aux étudiants. La journée s'acheva sur le dîner de l'Université et des anciens étudiants. Lors de la seconde séance académique, au Victoria Hall, le 6 juin, vingt-quatre doctorats h. c. furent conférés ; puis les délégués des universités remirent des adresses. Le président de la Conférence des recteurs suisses et M. Jean Sarrailh, recteur de l'Université de Paris, prononcèrent des allocutions. On posa la première pierre de la cité universitaire pour laquelle des fonds sont recueillis. Le soir eut lieu un cortège aux flambeaux, puis le bal des étudiants. Une série de conférences, données les jours précédents par d'anciens étudiants de Genève, ont remporté un vif succès. Des visites de laboratoires et instituts avaient été organisées.

Le dimanche 7 juin, le Collège termina la série des festivités : des cultes et offices précédèrent la séance solennelle à la cathédrale. Un déjeuner réunit les collégiens anciens et actuels dans la cour et sur la promenade Saint-Antoine. L'après-midi, les élèves participèrent à des jeux et à des concours sportifs.

Une série de publications virent ou verront le jour à l'occasion du 4^e centenaire : la grande *Histoire de l'Université*, du regretté Charles Borgeaud, a été continuée par Paul-E. Martin ; *l'Histoire des facultés*, sous la direction du même, le *Livre du Recteur de l'Académie de Genève 1559-1878*, publié par Sven Stelling-Michaud ; *L'Université de Genève, 1559-1959, quatre siècles d'histoire*, par Paul F. Geisendorf ; *Le Collège de Genève 1559-1959*, sous la direction de Robert Wiblé et une série d'autres publications que la place restreinte ne nous permet pas d'énumérer.

* * *

La XXII^e Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et le BIE, a siégé à Genève du 6 au 15 juillet 1959. Une vingtaine de ministres et de vice-ministres de l'instruction publique dirigeaient les délégations, qui sont chaque année plus nombreuses ; ce sont vraiment des assises mondiales. Outre les rapports sur le mouvement éducatif pendant la dernière année scolaire, qui paraissent dans

l'Annuaire international de l'éducation, l'ordre du jour comportait l'étude de l'élaboration, du choix et de l'utilisation des manuels dans les écoles primaires, ainsi que celle des mesures destinées à faciliter la formation des cadres techniques et scientifiques. Le stand suisse, organisé par la conférence des directeurs des technicums suisses, était consacré à ce dernier objet d'actualité brûlante ; nos écoles techniques du degré secondaire et supérieur y étaient représentées. Le trentième anniversaire de la fondation du Bureau international d'éducation a été célébré ; ses fondateurs et ses artisans furent fêtés comme il le convenait.

Henri GRANDJEAN

Secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur de l'enseignement secondaire.

Grisons

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année scolaire précédente)

A. ORGANISATION SCOLAIRE.

Au printemps 1958, les travaux préparatoires de la loi sur les prêts aux étudiants et les bourses d'études du Canton des Grisons furent menés à bonne fin. Le projet put être soumis au Grand Conseil à la session de mai et le débat sur l'entrée en matière achevé ; la discussion des articles eut lieu dans la session d'automne. Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité de soumettre la loi au peuple le 24 novembre 1958. Les travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur l'école populaire ont été poursuivis.

Le Grand Conseil a admis la proposition d'une contribution de 140 000 francs pour la construction à Saint-Gall d'une école de la Suisse orientale pour enfants à la vue déficiente (Sehschule : Pleoptik- und Orthopedikschule) et le peuple l'a acceptée le 7 septembre 1958 par 10 252 oui contre 4496 non. Ensuite, le Grand Conseil a accordé le 23 mai au Comité cantonal pour la « Saffa » une garantie de déficit de 8000 francs. En outre, se basant sur l'art. 6 de la loi sur les traitements des maîtres de l'école populaire dans le canton des Grisons, le Grand Conseil a décidé dans sa session d'automne une allocation de renchérissement de 3 %.

Pour l'année scolaire 1958-1959 encore, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes vacants par des maîtres diplômés. 18 écoles (11) ont dû être tenues, probablement pour l'année entière, par des élèves de dernière année de l'Ecole normale.

B. ECOLES POPULAIRES.

1. Subventions, cours de formation des maîtres, caisse d'assurance des maîtres, dépenses pour les écoles.

a) *Enseignement des travaux manuels aux garçons.* Le crédit de 9000 francs (8000) accordé à cet effet a permis de donner à chacun des 154 cours organisés un subside de 57 francs (146 cours et 55 francs).

b) *Subventions cantonales aux écoles populaires.* En application de l'art. 35 de la loi du 8 septembre 1957 sur les traitements des maîtres,

des subventions ont de nouveau été accordées pour le traitement minimum des maîtres. Sur proposition des inspecteurs communaux du canton, le crédit disponible a été employé par 70 000 francs pour 82 écoles (81). Les subventions se montent entre Fr. 200.— et Fr. 1200.— chacune.

c) *Subventions aux constructions scolaires, au mobilier et aux moyens d'enseignement.* 44 écoles (45) ont sollicité des subventions pour des constructions achevées en 1957, du mobilier scolaire et des moyens d'enseignement. Comme l'an dernier, et sur proposition de l'Office des constructions, l'on a accordé un subside de 15 % des dépenses faites, en tout Fr. 13 115.—.

d) *Assistance sociale aux élèves des écoles.* 123 écoles communales (135) ont annoncé 3912 élèves nécessiteux (4057). Le Petit Conseil a assuré aux communes en tout Fr. 25 080 ; l'on met à sa disposition Fr. 26 000 (25 000), soit Fr. 13 000 de la subvention fédérale à l'école primaire et Fr. 13 000 du produit net des patentes pour la vente de l'alcool 1959. Avec le reste du crédit, 4 communes avec 112 écoliers entreront en ligne de compte.

e) *Enseignement ménager.* L'enseignement ménager a été donné dans 61 écoles primaires (57) avec dans la règle 120 heures. Cet enseignement a été ou bien concentré sur quelques journées au début ou à la fin de l'année scolaire ou réparti tout au long de l'année. Le canton a assumé un tiers, la Confédération un quart des dépenses effectives.

f) *Scolarité des enfants déficients.* La loi fédérale sur l'aide aux écoles primaires oblige les cantons à employer au moins le 10 % de la subvention fédérale fondamentale en faveur des enfants corporellement ou mentalement déficients. Cette part de Fr. 8000 a été répartie comme suit : Etablissement d'éducation de Masans : 2000 francs, aide sociale de Pro Infirmis : 5000 francs, Département de l'Instruction publique pour subsidier éventuellement des examens d'élèves et des tests : 1000 francs. Ce dernier montant n'a pas été utilisé et a été versé à Pro Infirmis (l'an dernier à l'Institut de Masans).

g) *Formation des maîtres.* 1. *Cours suisse.* La Société de travaux manuels et de réforme scolaire a établi son cours cette année à Coire, du 14 juillet au 9 août. Environ 930 maîtres (dont 171 des Grisons) de toute la Suisse ont pris part à ce cours de perfectionnement. 57 maîtres enseignant dans des écoles publiques du canton ont reçu des subsides (Fr. 7.50 par jour pour les maîtres qui ont dû prendre pension à Coire, indemnités de voyage pour ceux qui pouvaient regagner leur domicile chaque jour). 2. La *Section des Grisons* de la même société a renoncé à organiser son propre cours, vu l'existence à Coire du cours précité. 3. *Cours de perfectionnement pour maîtresses de travaux à l'aiguille.* Trois cours ont été ouverts, à Küblis, Poschiavo et Tiefencastel. Le Canton a accordé à ces cours une subvention de Fr. 1096.90. 4. Des *cours de gymnastique* ont eu lieu les 17 et 18 janvier 1958 avec 12 participants à Tschierschen (ski), le 22 janvier avec 30 participants à Flims (gymnastique d'hiver), du 13 au 15 mars avec 31 participants à Thusis et le 26 novembre avec 40 participants à Domat/Ems (orientation et introduction à la Nouvelle Ecole de Gymnastique). Les subsides accordés se sont montés à Fr. 1419.60 et Fr. 1265.—.

C. ECOLES PRIMAIRES

678 (658) personnes ont enseigné dans les écoles primaires publiques, soit 556 instituteurs (533) et 122 institutrices (125). En outre, 11 classes ont été tenues par des élèves de dernière année de l'Ecole normale. Au début de l'année scolaire 1957-1958, 13 postes ont été créés : à Coire-Ville 2 ; à Coire-Hof, Tamins, Landquart, Filisur, Rongellen, Domat/Ems, Disentis/Mustèr, Rabiis, Surrhein, Runcahez et Samnaun-Raveisch, chacun 1, alors que 2 postes ont été supprimés à Praden et à Santa Maria i. C. Il y a eu 141 mutations cette année (144) : 27 maîtres primaires sont allés occuper des postes dans d'autres cantons, alors que 8 (9) maîtres sont venus d'autres cantons.

Au total, les élèves primaires ont été 18 239 pour l'année scolaire 1957-1958.

La commission des moyens d'enseignement a siégé trois fois. Le Petit Conseil a décidé l'édition d'un nouveau livre dans l'idiome de la Surselva, analogue au livre en ladin, la révision du 6^e livre de lecture en allemand, du 2^e et du 6^e livre de lecture dans l'idiome de la Surselva. Le Département a réédité sans changement le 7^e livre de lecture en allemand, ainsi que le livre d'exercices en italien pour le manuel I. Les auteurs ont envoyé divers manuscrits, ainsi pour le 4^e livre de lecture de l'Oberengadin, celui de l'Unterengadin, et le manuel II. Ont paru : le 8^e livre de calcul des Grisons avec le cahier des réponses, le 6^e livret de calcul en ladin et en italien, les réponses pour la Géométrie I et II, ainsi que le livret d'exercices dans l'idiome de la Surmeir pour le manuel I.

Les contrats avec les auteurs de moyens d'enseignement ont été uniformisés.

D. ECOLES SECONDAIRES.

Pendant l'année 1957-1958, 82 écoles secondaires ont été tenues (83). Ont fonctionné 160 (161) maîtres, dont 11 (16) institutrices. Ces écoles ont compté ensemble 3479 (3309) élèves. Sur proposition des inspecteurs scolaires, la subvention cantonale a été accordée à toutes les écoles secondaires, en application de l'Ordonnance sur les Ecoles secondaires. Cette subvention se monte à 232 000 francs (230 000). 2 candidats au diplôme de maître secondaire ont reçu des bourses.

E. ECOLE CANTONALE DES GRISONS.

Le nombre des élèves se montait à 778 au début de l'année scolaire, à 767 à la fin de l'année (admissions 17, sorties 28). L'année scolaire 1958-1959 a commencé avec 821 élèves.

Les examens de maturité ont valu le certificat de maturité à 33 gymnasiens (dont 11 du type A, 22 du type B, 18 du type C) ; à l'Ecole de Commerce, 16 élèves ont obtenu le diplôme et 4 la maturité commerciale. L'Ecole normale a distribué 50 brevets à des candidats et des candidates.

Constructions. Les études préliminaires pour le programme général de création de locaux nécessaires à l'enseignement sont encore en cours.

Dr Andrea BEZZOLA.

Conseiller d'Etat.

Jura bernois

Parlons finances. — Toutes proportions gardées, les dépenses faites dans un secteur donné permettent de mesurer l'intérêt que suscite ce domaine. Les débours de la Direction de l'Instruction publique en 1958, et pour l'ensemble du canton, se sont élevés à 76 millions de francs environ. Le subventionnement des constructions scolaires représente à lui seul 14,5 millions. Pourtant, tout ceci ne suffit pas à satisfaire aux besoins toujours renaissants.

Pénurie. — L'école primaire (1^{re} à 9^e années scolaires), comme l'école secondaire (5^e à 9^e années en général), souffre d'une pénurie d'enseignants. Pour y remédier, il fallut, de même que les années précédentes, faire appel à des auxiliaires venus des cantons voisins ou à des personnes n'ayant pas une formation spécifiquement pédagogique.

Cours spécial. — La Direction de l'Instruction publique décida alors d'organiser dans le Jura, ainsi qu'elle l'avait fait auparavant dans l'Ancien canton, un Cours spécial d'une année pour la formation de maîtres et maîtresses primaires. Des 68 candidats, 13 furent finalement retenus qui répondaient aux exigences imposées.

Des maîtres et des élèves. — En 1958, il y avait dans le Jura 569 classes primaires de langue française et 132 classes secondaires groupant 15 166 et 3440 garçons et filles. A la tête de ces classes on trouvait 290 instituteurs, 280 institutrices, 78 maîtresses d'ouvrages, 41 maîtresses ménagères, et, à l'école secondaire, 21 maîtresses plus 116 maîtres.

En l'honneur du corps enseignant ayant accompli soit 25, soit 40 années de service, on a créé un diplôme d'ancienneté qu'accompagne une gratification substantielle (un mois de traitement).

Formation du corps enseignant. — Dans la partie française du canton, 32 diplômes d'instituteurs ou d'institutrices furent délivrés. La dernière classe des deux écoles normales fut libérée prématurément pour occuper des postes vacants pendant les six mois d'hiver. Les cours de perfectionnement destinés au corps enseignant en fonction touchèrent aux problèmes suivants :

- a) orientation sur le service médico-pédagogique jurassien,
- b) les émissions radio-scolaires et leurs 25 ans de pratique,
- c) la photographie au service de l'école,
- d) manipulation et construction d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles,
- e) perfectionnement des maîtresses ménagères et des maîtresses d'ouvrages,
- f) introduction du nouveau manuel de gymnastique, 1^{er} degré.

Enfin, ont été brevetés 11 élèves à l'École normale des maîtresses ménagères à Porrentruy, 24 maîtresses d'ouvrages à Delémont, 27 maîtres et 12 maîtresses secondaires.

Commissions. — M. Frédéric Reusser, président de la Commission des Ecoles normales et de la Commission du brevet primaire, a été remplacé par M. Pétermann, inspecteur, pour le premier poste, et par M. Steiner, de Delémont, pour le second.

La commission des moyens d'enseignement secondaire s'est spécialement vouée à l'élaboration du nouveau Plan d'études. Destinés à l'école primaire, quelques ouvrages nouveaux sont sortis de presse : Livre de calcul (1^{re} année), de lecture (3^e), de géographie (4^e), et différentes fiches de calcul. La Librairie de l'Etat édite les manuels obligatoires dans les écoles publiques et l'Etat subventionne la distribution gratuite des moyens d'enseignement et du matériel scolaire (250 000 francs en 1958).

Relations avec la Suisse romande. — Grâce à une collaboration de plus en plus poussée en Pays romand, les livres en usage passent parfois d'un canton à l'autre, ce qui est heureux. Une commission intercantonale s'occupe des possibilités d'échange ou d'édition en commun.

Une autre organisation s'intéresse plus spécialement aux problèmes généraux. C'est la Société pédagogique de la Suisse romande qui groupe le corps enseignant primaire des cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, les maîtres primaires et secondaires du Jura bernois. En 1958, cette association avait chargé le soussigné de traiter le sujet « L'Ecole et le monde moderne » au Congrès qui s'est tenu à l'université de Genève. Parmi les « thèses » approuvées, relevons ce vœu : création d'un centre national d'information et de documentation pédagogiques.

Nous sommes à une époque où le fédéralisme paraît, en bien des domaines, singulièrement dépassé. Ce centre national correspond à un besoin.

Au parlement bernois. — Dans les sujets discutés et se rapportant à l'école, notons deux objets qui entraîneront probablement des modifications de l'organisation actuelle : l'introduction de la semaine de cinq jours et le déplacement à l'automne du début de l'année scolaire. Pour l'heure, le statu quo est maintenu. Nos enfants iront à l'école du lundi au samedi et l'année scolaire commencera en avril, comme par le passé. Mais nous ne croyons pas que ces solutions soient définitives.

Le Grand Conseil s'est occupé également des allocations de renchérissement accordées au corps enseignant et, parmi les œuvres législatives, il faut mentionner une ordonnance bienfaisante en faveur des bibliothèques communales.

Université populaire jurassienne. — Groupant six sections qui étendent leur action sur l'ensemble du Jura bernois, cette université comptait, en 1958, 1136 auditeurs. Les effectifs les plus forts ont été fournis par les employés et commerçants : 30 % environ. Les ouvriers (13 %) pourront s'y intéresser davantage grâce aux nouveaux cours techniques prévus. Les milieux agricoles sont peu touchés. Les industriels, les techniciens et artisans marquent un intérêt accru, tandis que les professions libérales et l'enseignement accusent un fléchissement.

Ecole d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier. — En 1958, l'Etat eut à étudier la transformation de cette école en vue d'en faire un technicum. A cette heure la chose est décidée, il n'y a plus qu'à la réaliser en pratique. Le Jura attend beaucoup de cette innovation, puisque la majorité des jeunes, chez nous, entrent dans l'industrie.

Université. — Le peuple bernois a voté les crédits nécessaires à la construction d'un Institut des sciences exactes (9,5 millions) et 69

millions pour l'amélioration des cliniques universitaires ou de bâtiments spéciaux, à l'Hôpital de l'Ile. Par les constructions en cours, la Faculté de médecine voit ainsi ses désirs se réaliser.

Ecole cantonale de Porrentruy. — On y a dénombré, en 1958, 91 élèves au gymnase, 68 à la section commerciale, et 270 au Progymnase. Cette école a fêté son centenaire en octobre. La manifestation permit d'admirer les rénovations et innovations entreprises, la beauté des collections, l'agencement technique des salles, d'apprécier le regain d'activité que connaît le gymnase de Porrentruy qui avait craint, un moment, la concurrence du nouveau gymnase de langue française à Bienne. Cette concurrence s'atténue puisque les deux établissements se développent harmonieusement.

En 1956, les Etudes pédagogiques (p. 112) firent allusion à la cession des bâtiments occupés par l'Ecole normale de Porrentruy au Gymnase, son voisin. A cette heure, la chose n'est pas encore réalisée et les deux écoles sont à l'étroit. Un premier pas a été fait en ce sens qu'on a inauguré, en 1958, un nouveau centre sportif (deux halles, terrain de sport) destiné aux deux établissements. Une seconde étape pourrait être la construction d'une nouvelle école normale, mais ceci n'est qu'un des multiples problèmes auxquels doit faire face l'Etat, à Porrentruy, alors que la ville elle-même cherche d'autres solutions pour ses classes primaires, secondaires et ménagères. Chacun aspire à plus d'espace vital.

P. REBETEZ.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Il y a trois ans, le soussigné signalait la retraite du directeur des écoles primaires de Neuchâtel. Cette année, celui de La Chaux-de-Fonds, M. Paul Perrelet s'en va à son tour, atteint par la limite d'âge. M. Perrelet débuta dans l'enseignement comme instituteur. Appelé ensuite au poste de maître de travaux manuels au gymnase de La Chaux-de-Fonds, il fut nommé directeur des écoles primaires de cette ville en 1951.

M. Perrelet est bien connu des membres du corps enseignant de toute la Suisse car, depuis de nombreuses années, il est l'administrateur modèle des cours normaux organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire. M. Perrelet est un pédagogue de grande valeur qui s'imposa bien vite aux membres du corps enseignant de La Chaux-de-Fonds. Tout dernièrement, au cours d'une émouvante cérémonie, M. le chef du Département de l'instruction publique, l'inspecteur de l'arrondissement, les représentants des autorités de la Ville et du corps enseignant exprimèrent au démissionnaire leur très vive reconnaissance. Nous nous associons à tous ces témoignages de gratitude et formons nos vœux les plus chaleureux pour la retraite active de M. Perrelet.

Son successeur, M. Jean-Pierre Miéville, fut instituteur à Enges et à Neuchâtel avant de prendre la direction des Maisons d'éducation de Malvilliers qu'il assumait avec distinction pendant 10 ans.

M. Miéville a été remplacé par M. Claude Rudolf, instituteur à Rochefort, qui exerça une activité pédagogique remarquable dans ce village campagnard.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, la commission de la réforme de l'enseignement secondaire a continué son activité. La réorganisation de cet enseignement entraînera nécessairement celle de l'enseignement primaire qui est étudiée par une commission spéciale de laquelle dépendent trois sous-commissions. La première s'occupe des programmes jusqu'à la 6^e année ; la seconde, des documents scolaires, des conditions d'admission des élèves en 1^{re} année, de l'étude concernant l'époque du début de l'année scolaire et des conditions de promotion ; la troisième, des programmes et de l'organisation des futures classes préprofessionnelles comprenant les trois dernières années de l'école primaire actuelle, des brevets des maîtres de la nouvelle section moderne de l'école secondaire et des brevets spéciaux.

Le programme de l'école primaire, jusqu'à la 6^e année, devra être revu. Nous ne pensons pas qu'il subira de très grandes modifications. Celui des classes dites préprofessionnelles devra être établi après des enquêtes sérieuses. Il faudra tenir compte des possibilités et des besoins de l'enfant. Le programme devra s'adapter à des élèves qui, contrairement à l'opinion répandue dans certains milieux, méritent toute notre sollicitude. La plupart ne sont pas des intellectuels mais ils possèdent des aptitudes manuelles qui doivent être développées par un enseignement essentiellement pratique qui permettra de revoir les questions essentielles du programme primaire, présenté d'une manière différente et de faire acquérir aux élèves des notions précises, bien assimilées. La culture générale sera plus développée que c'est actuellement le cas en 9^e année. Il sera certainement possible de consacrer moins d'heures à l'enseignement ménager et à celui des travaux manuels tout en conservant toute leur valeur à ces deux disciplines.

L'année dernière, nous avons eu recours aux excellents services de 16 membres du corps enseignant valaisan, du 1^{er} mai au 31 octobre, alors que cette année, pour la même période, nous en avons engagé 18, plus un certain nombre pour de longs remplacements de service militaire. Le 1^{er} novembre dernier, tous les postes vacants, sauf un, ont été occupés par les élèves de la deuxième année de l'Ecole normale. Le départ des Valaisans, à fin octobre, nous a obligé de demander à M. Pauli, directeur de l'Ecole normale, de mettre à notre disposition les étudiants de 1^{re} année qui, pendant une quinzaine de jours, ont remplacé des instituteurs libérés du service militaire entre le 15 et le 20 novembre.

Les conférences officielles d'automne, présidées par M. le chef du département, ont connu un très grand succès. M. Henri Dieuzède, professeur à la Sorbonne, chef du service de la télévision scolaire française, entretint son auditoire de ce qui a été réalisé en France dans ce domaine. L'orateur a constaté qu'il est encore trop tôt d'attribuer une place définitive à la télévision dans l'enseignement. Cependant, on peut affirmer que si elle s'intègre dans l'activité scolaire, elle prolonge l'œuvre de l'école tout en ayant toujours, comme la radio, un caractère supplétif. Il appartenait à M. Zygmunt Estreicher, professeur de musicologie à

l'Université de Neuchâtel, de faire un brillant exposé concernant la crise musicale de notre époque.

Dans le cadre des conférences officielles d'automne, le 25^e anniversaire de la radio scolaire romande a été célébré par de courts exposés de M. M. Martin, chef du service de l'enseignement primaire du canton de Vaud, président de la commission des émissions radioscolaires de Lausanne, et Mayor-de-Rham, membre de cette commission, le premier à Neuchâtel, le second à La Chaux-de-Fonds. Les orateurs ont fait l'histoire de la radio scolaire et donné de judicieux conseils aux membres du corps enseignant pour l'emploi intelligent et pondéré d'un moyen d'enseignement qui a fait ses preuves.

Les conférences du printemps, présidées par les inspecteurs d'écoles, ont été fort appréciées. M. Jean Apothéloz a introduit le guide méthodique pour l'enseignement du dessin qui a été distribué à tous les membres du corps enseignant. Sa causerie a enthousiasmé chacun et a contribué à donner un nouvel élan à un enseignement du dessin bien compris. Au cours des mêmes conférences, MM. Berner, inspecteur des écoles du II^e arrondissement, et Perrin, instituteur à Peseux, ont parlé du manuel de géographie du canton de Neuchâtel dont ils sont les auteurs. Tous les membres du corps enseignant sont persuadés que ce livre rendra de très grands services.

Enseignement secondaire

Les travaux concernant la réforme de l'enseignement secondaire se poursuivent normalement. Comme pour l'enseignement primaire, trois sous-commissions ont été constituées. La première s'occupe des plans d'études et des programmes, la seconde, des conditions d'admission des élèves et des raccordements et la troisième, de la formation et des statuts des maîtres de la future section moderne de 3 ans.

L'Institut neuchâtelois, présidé par l'ancien chef d'état-major de notre armée, le colonel de Montmollin, a organisé des entretiens sur la réforme de l'enseignement dans différentes localités du canton. Chaque entretien a été dirigé par un membre du bureau. Des experts désignés par le Département de l'instruction publique, au Locle, le chef du Département lui-même, ont fait un exposé introductif qui, dans chaque cas, a été suivi d'une discussion. L'Institut neuchâtelois a pris une heureuse initiative et a contribué à faire connaître les projets du Département de l'instruction publique au sujet de la réforme de l'enseignement.

Le directeur de l'école secondaire de Cernier, M. Louis Bürgener, a été appelé à exercer une nouvelle activité, maître de français au gymnase de Berne. Il a fortement développé l'établissement qu'il dirigeait. Son successeur est un des professeurs de l'école, M. Boris Seitz, maître remarquable qui jouit d'une grande autorité.

Université

Bénéficiant de l'intérêt manifesté à son genre d'activité, l'Institut de physique de l'Université connaît depuis quelques années un développement réjouissant, tant pour l'enseignement que pour la recherche.

Aussi, le Conseil d'Etat s'est-il trouvé placé devant l'alternative suivante : ou bien, il accordait à l'Institut des locaux suffisants pour lui permettre de conserver le rang enviable qu'il occupe en Suisse pour les recherches atomiques ; ou bien, il refusait ces locaux et, pratiquement, condamnait l'Institut à dépérir faute de collaborateurs qualifiés. En même temps, cet établissement était informé que les locaux qu'il occupait dans le bâtiment du Laboratoire suisse des recherches horlogères devaient être réservés à cet établissement. Pour ne pas créer des difficultés et pour montrer sa bonne volonté, le Laboratoire des recherches horlogères offrit au Conseil d'Etat de construire un nouveau bâtiment distinct pour l'Institut de physique, l'Etat prenant ce bâtiment à bail et pouvant l'acheter ultérieurement si, un jour ou l'autre, il en exprime la volonté.

La construction de l'Institut de physique avance rapidement. Cet établissement possédera un accélérateur vertical Van de Graaf, le seul qui fonctionnera en Suisse. Il s'agit d'un appareil destiné à augmenter l'énergie des particules électrisées afin de bombarder les noyaux des atomes et, ainsi, de percer quelques-uns des secrets de la matière.

La commission universitaire neuchâteloise de la recherche scientifique a salué avec intérêt le projet du Fonds national de solliciter une subvention de trois millions, dont le but principal serait de permettre aux universités d'offrir des situations meilleures à des savants qui pourraient être tentés par les avantages matériels et intellectuels d'une carrière à l'étranger.

Au cours de l'année dernière, des subsides ont été accordés par le Fonds national pour des travaux importants. Les crédits ainsi ouverts à des professeurs et à des privat-docents de l'Université prouvent que le Fonds national de la recherche scientifique sait reconnaître et encourager les recherches entreprises dans notre Université.

Rappelons que M. André Labhardt est vice-président du conseil de fondation du Fonds national. MM. Baer et Rossel figurent parmi les onze membres de la commission pour la science atomique qui a été constituée en vue de gérer les crédits spéciaux votés par les Chambres fédérales pour encourager les recherches dans le domaine des sciences dites atomiques.

A l'occasion du « Dies academicus » du 27 mai dernier et en présence de M. le conseiller fédéral Max Petitpierre et des autorités de notre petite république, l'Université a célébré le cinquantenaire de sa fondation, l'ancienne Académie ayant été promue au rang d'Université, en 1909.

Après avoir salué les personnes présentes, le recteur, M. Fiala, a rendu hommage à l'activité déployée par ses prédécesseurs. Il insiste sur l'effort qui doit être accompli pour le développement de l'Université qui exige des locaux, des bibliothèques, un équipement expérimental coûteux.

M. Pierre-Auguste Leuba, président du Conseil d'Etat fit un résumé précis et pittoresque de l'histoire de l'Université. L'Académie fut créée en 1838 et, en 1848, le Grand Conseil la supprimait. Elle fut rétablie en 1866. Après ce discours, le recteur procède à la remise de six doctorats honoris causa aux personnes suivantes : Mlle Suzanne de Dietrich, secrétaire de la Fédération des Unions chrétiennes, à Genève, MM.

Edgar Bonjour, professeur d'histoire suisse, à Bâle, Hermann Hauser, éditeur bien connu, Sydney de Coulon, directeur général d'Ebauches S.A., Karl Oftinger, professeur à Zurich, éminent juriste, Richard Paquier, pasteur à Saint-Saphorin.

M. Bénigne Mentha, ancien directeur du Bureau international de la propriété littéraire et artistique, loua avec conviction les réalisations actuelles, l'Institut d'ethnologie de M. Gabus, comme la machine à déchiffrer les tests employés par le professeur de psychologie, M. Ph. Muller. Il se plut à cribler de flèches qui, même inoffensives, ne manquaient jamais leur but, les professeurs de l'Université, vivants ou décédés.

Remarques générales

Bâtiments scolaires. — Les travaux de modernisation, de transformation de locaux scolaires se sont poursuivis dans de nombreuses communes du canton. Quelques constructions nouvelles ont également été entreprises. Le total des subventions versées à 35 communes, en 1958, s'élève à 792 000 francs. Depuis le 1^{er} janvier 1953, l'Etat a dépensé 5 300 000 francs pour encourager les communes à construire de nouveaux bâtiments scolaires et à effectuer les transformations et les réparations nécessaires. A cet effet, en 6 ans, la ville de Neuchâtel a consacré, à elle seule, une somme de 3 200 000 francs, La Chaux-de-Fonds 5 182 000 francs, Le Locle 2 300 000 francs. L'effort est tout aussi considérable à la campagne.

Le gymnase de La Chaux-de-Fonds a été remarquablement rénové. Celui de Neuchâtel, inauguré en 1953, prévu pour un plus grand nombre d'élèves que l'effectif de cette époque, est actuellement trop petit. La rentrée du printemps 1959 a provoqué de grandes difficultés dont ni le chef du Département, ni le directeur de l'établissement n'étaient responsables. Des baraquements pour six classes ont dû être construits. Un crédit a été voté pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment.

Contributions communales pour les élèves externes. — La loi sur l'enseignement primaire prescrit que les élèves ont, en principe, le droit de fréquenter l'école la plus rapprochée de leur domicile. Aussi, toute commune qui recevait dans ses écoles primaires des élèves domiciliés dans le ressort d'autres communes avait le droit d'exiger de celles-ci une finance annuelle de 15 francs au maximum par élève.

Il est évident que cette contribution ne correspondait plus à la situation actuelle. Dès maintenant, le montant dû par les communes de domicile des élèves externes ne sera, en règle générale, ni inférieure à 50 francs, ni supérieure à 120 francs. Des augmentations sont aussi prévues pour les communes de domicile des élèves externes fréquentant les écoles de commerce, les écoles techniques, les écoles de travaux féminins, les écoles complémentaires professionnelles, l'Ecole suisse de droguerie de Neuchâtel.

Durée des vacances scolaires. — Depuis un certain nombre d'années, la durée légale des vacances n'est plus guère observée. Cet état de fait

provient de deux circonstances essentielles. D'une part, la durée légale des vacances scolaires est généralement inférieure à celle de nombreux autres cantons; pour l'enseignement primaire, par exemple, 8 à 10 semaines d'après notre loi de 1908. D'autre part, les prescriptions des lois concernant les différents enseignements manquent de précision dans la mesure où, sans autre indication, elles fixent simplement par semaines la durée des vacances.

Dès l'année scolaire 1959-1960, la durée des vacances est déterminée comme suit :

	Minimum	Maximum
Ecoles primaires	60 jours	72 jours
Ecoles secondaires	72 »	72 »
Gymnases	72 »	78 »
Ecoles de commerce	72 »	78 »
Ecole suisse de droguerie	72 »	78 »
Ecoles techniques	42 »	60 »
Ecoles de travaux féminins	60 »	72 »

La durée des vacances des écoles professionnelles n'a pas un caractère absolu. Il s'agit d'une norme générale pouvant souffrir, telle ou telle année, des exceptions dans les écoles recevant de nombreux élèves d'autres cantons ou de l'étranger.

Les élèves des écoles primaires, secondaires et professionnelles, pourront bénéficier, en plus des jours ouvrables de vacances et des cinq jours fériés légaux, de cinq autres jours de congé au maximum. Les congés supplémentaires accordés par l'autorité scolaire seront imputés sur les vacances. Ne seront pas considérés comme jours de congé : tout ou partie du lendemain de la course annuelle, le matin de la journée annuelle des associations professionnelles du corps enseignant, la ou les journées de conférences officielles convoquées par le Département de l'instruction publique, les journées scolaires de sport.

Assurance-maladie. — La loi sur l'assurance-maladie du 25 mars 1958 et son règlement d'exécution prévoient que les enfants en âge de scolarité obligatoire doivent être assurés, dès le 1^{er} mai 1959, à une caisse-maladie ayant passé une convention avec l'Etat. Pour faciliter l'exécution des prescriptions légales nouvelles, les commissions scolaires et les directions d'écoles, avec la collaboration du corps enseignant, sont chargées de contrôler que tous les enfants en âge de scolarité obligatoire soient en possession d'une attestation d'assurance-maladie.

Cours romand pour l'orientation professionnelle

Du 13 au 18 juillet 1959, 24 conseillers de profession et psychotechniciens romands, auxquels s'étaient joints 2 de leurs collègues d'Italie, ont pris part au cours pour l'orientation professionnelle organisé à l'Université de Neuchâtel par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis (ASOPPA), en collaboration avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

Les principaux objets au programme furent les suivants :

1. Etude théorique et pratique de la batterie générale d'aptitudes mise au point par l'Institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel et présentée par M. Philippe Muller, directeur de cet Institut et ses collaborateurs.
2. Les aptitudes manuelles et les techniques d'application pour leur détermination.
3. L'information à l'école, base de toute orientation professionnelle, ses moyens et ses buts.
4. Quelques visites d'industries et de centres de formation professionnelle de la région.

Ecole de commerce de Neuchâtel

Il convient de signaler l'évolution qui se poursuit dans la conception même de l'enseignement commercial. Plusieurs disciplines, et plus particulièrement l'économie politique et la technique économique, les mathématiques, la comptabilité étaient jusqu'ici étrangères l'une à l'autre.

Des cloisons quasi étanches les séparaient.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et ces différents enseignements se donnent au contraire en étroite collaboration pour le plus grand bien de la formation des élèves¹.

Signalons encore que le Neuchâtel Junior College, nouvelle section de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel, a acquis définitivement droit de cité. On sait que cette nouvelle section groupe 80 gymnasiens canadiens qui passent un an à Neuchâtel pour apprendre le français et qui subissent, avant leur départ, les épreuves du baccalauréat canadien. Une grande partie de l'enseignement se donne en anglais et les épreuves finales sont envoyées à Neuchâtel par les autorités canadiennes qui désignent au Canada même les experts chargés d'apprécier les travaux.

BONNY.

Tessin

Au mois de février de cette année, lors de la rénovation des pouvoirs cantonaux, M. Brenno Galli a quitté le gouvernement pour reprendre son activité d'avocat à Lugano et pour se dédier à une nouvelle charge importante : celle de président du conseil d'administration de la Banque Nationale. M. Galli avait dirigé le département de l'Instruction publique pendant une dizaine d'années et il s'était particulièrement consacré au développement de l'instruction et de la formation professionnelles, au progrès dans le domaine des constructions scolaires, ainsi qu'à la conservation des monuments et à l'essor de la vie artistique et culturelle du pays. On lui reconnaît aussi le mérite d'avoir complété la préparation et conduit à la promulgation la nouvelle loi générale sur l'enseignement,

¹ Le présent annuaire contient un article du directeur de l'Ecole, M. Jean Grize, auquel nous renvoyons le lecteur.

qui porte la date du 29 mai 1958 et qui est entrée en vigueur au commencement de cette année. M. Galli continue de servir l'école comme membre de la commission scolaire cantonale (commissione cantonale degli studi) et comme président de la commission pour les examens du Lycée cantonal à Lugano.

Le nouveau chef du département de l'Instruction publique, M. Plinio Cioccarì, bien que très jeune, a une riche expérience de la vie politique et administrative du Canton, ayant occupé pendant plusieurs années le poste de chancelier d'Etat. Sa formation universitaire l'avait préparé pour l'enseignement supérieur : il est donc bien à son aise dans la charge actuelle et il a déjà montré plusieurs fois son vif intérêt et sa grande compétence pour l'activité scolaire et la vie culturelle du Canton.

Puisque j'ai fait allusion, au commencement de cette chronique, aux constructions scolaires, je veux ajouter que l'activité dans ce domaine est bien loin d'être révolue. Le problème d'un nouveau bâtiment pour les écoles secondaires (ginnasi) et professionnelles de Locarno est maintenant acheminé vers la solution. A Locarno-Solduno le bâtiment pour les écoles primaires sera terminé à la fin de l'année et à Locarno-Monti on va commencer la construction d'une très belle école, dont les plans ont été approuvés. Le Canton a accordé de fortes subventions aussi pour les nouveaux bâtiments de Paradiso et Sorengo (près de Lugano) et de Iragna (près de Biasca).

Dans le domaine de la conservation des monuments, je veux signaler la reprise de la charge d'inspecteur cantonal, qui est attribuée à M. Aldo Crivelli, déjà inspecteur des musées et archéologue cantonal. Le siège de l'inspection et des archives de la commission est dans le Castel Grande à Bellinzona, encore en état de restauration. Les travaux commencés à l'église de San Pietro à Biasca, de Santa Maria del Castello à Giornico, de Santa Maria à Gudo, de San Mamete à Mezzovico et de Santo Stefano à Miglieglia continuent, tandis qu'on prépare ou perfectionne les projets et on établit le financement pour les restaurations de l'église romane de San Martino à Mendrisio, de la petite maison médiévale dite « La Piccionaia » (la pigeonnier) à Lugano, de la chapelle de Fosano (Gambarogno), de la grande église de San Vittore à Muralto et de l'Ossuaire de Someo (Valmaggia). La commission cantonale, en collaboration avec la commission fédérale, s'occupe toujours du sauvetage de la « Casa dei Lanfogti » à Rivera et du « Palazzo Pollini » à Mendrisio.

L'effectif des écoles primaires inférieures a diminué de 180 unités, tandis que le même nombre représente l'augmentation dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori). Dans les écoles secondaires et professionnelles il y a eu aussi une petite augmentation, de 125 élèves. Voici quelques chiffres : Ecoles secondaires (ginnasi) : Bellinzona, 283 ; Biasca, 157 ; Locarno, 349 ; Lugano, 726 ; Mendrisio, 294. Le Lycée a été fréquenté par 223 élèves, l'Ecole normale par 362, l'Ecole de commerce par 111, l'Ecole d'administration par 113 et l'Ecole technique supérieure (technicum cantonal) par 63 élèves.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement secondaire

Le nombre des étudiants en sections classique, commerciale ou technique ne cesse d'augmenter : 1330 jeunes gens ont fréquenté cette année les 3 collèges cantonaux. Quant aux jeunes filles, elles dépassent 500 dans les établissements municipaux ou privés de Brigue à Monthey. Partout il faut construire. Un crédit de Fr. 250 000 a été accordé pour 1959 et pour les années suivantes à l'Abbaye de Saint-Maurice en vue d'édifier un nouveau collège. Brigue déplore un internat trop petit, tandis que Sion inaugurera sous peu une aula de 500 places assises et une nouvelle halle de gymnastique. Sans pour autant dévaloriser les études classiques traditionnelles, Saint-Maurice a inauguré une section latin-sciences et le chef-lieu a porté à cinq ans la durée des études de sa section technique, en y introduisant notamment la philosophie, ce qui est très heureux.

Enseignement primaire et moyen

Le grand souci du Département de l'Instruction publique est de prolonger en l'unifiant la durée de la scolarité. Celle-ci étant du domaine des municipalités, l'Etat doit user de patience et de doigté, mais il y arrivera finalement. Les résultats acquis sont déjà probants : en 1955, 22 % seulement des classes du canton avaient huit mois d'école ; actuellement le 50 % atteint ou dépasse cette durée annuelle. L'idéal serait un minimum de huit mois pour les classes rurales ou montagnardes et neuf mois pour les villes et bourgs de la plaine. Seule une révision de la loi scolaire de 1946 permettra d'atteindre ce but. Le nouveau programme primaire préparé depuis 1955 par une commission diligente a été expérimenté dans une cinquantaine de classes durant l'année scolaire 1957-1958. Les maîtres ont fait leurs rapports avant l'impression définitive. Tenant compte de la durée variable — de six mois à neuf mois et demi — il a été prévu dans chaque discipline un programme minimum et un programme maximum, dosage très délicat qui donna fort à faire à la Commission. De nouvelles « branches » ont été introduites : hygiène, savoir-vivre, sciences naturelles, travaux manuels pour garçons. Pour faciliter la tâche du maître, le programme de chaque discipline est précédé d'un guide méthodologique succinct, ce qui fait de cet ensemble un ouvrage remarquable que bien des cantons pourraient envier au Valais. Reste à adapter les manuels au nouveau programme : déjà diverses commissions se sont mises au travail.

Quant aux cours complémentaires auxquels sont astreints les jeunes gens « primaires » de 16 à 20 ans, leur centralisation et leur organisation sont actuellement terminées. A leur intention, un manuel de civisme est en préparation.

L'Institut cantonal du Bouveret pour enfants déficients ou retardés a compté 188 pensionnaires. Les travaux d'agrandissement et de rénovation entrepris depuis 4 ans sont terminés et l'établissement répond à toutes les exigences modernes.

L'effectif du personnel enseignant est toujours insuffisant. Comme les années précédentes, il a fallu faire appel aux normaliens et normaliennes de dernière année. 82 candidats, jeunes gens et jeunes filles, ont été admis aux écoles normales, tandis que 64 en sortaient avec l'autorisation d'enseigner. Le peuple ayant accepté le 5 octobre 1958 un crédit extraordinaire de 30 millions pour divers projets concernant l'instruction publique et l'agriculture, la nouvelle école normale a été aussitôt mise en chantier. L'internat y est prévu pour 180 jeunes gens des deux langues et la durée des études sera de cinq ans, avec deux années d'école moyenne au préalable.

Réservée aux éducateurs, la revue « l'Ecole valaisanne » a atteint sa troisième année d'existence. Ses articles, riches et de bonne tenue, sont bilingues. Il serait souhaitable que le personnel enseignant primaire collaborât davantage à sa rédaction.

Les écoles moyennes ou primaires supérieures — les appellations varient suivant les communes et les districts — sont en plein développement. Un nouveau programme est au point. La fréquentation de ces écoles régionales devrait être gratuite pour tous ; malheureusement, elles sont une telle charge pour certaines communes que la gratuité est impossible. Là aussi une révision de la loi scolaire de 1946 s'impose, qui devra trouver une solution.

Enseignement professionnel

Le concours des architectes pour l'Ecole Professionnelle valaisanne s'est terminé au printemps 1959. En 1962 est prévue l'inauguration du Centre de Sion, comprenant bâtiments scolaires et ateliers pour 2500 apprentis. D'autres Centres sont prévus à Brigue, Viège et Martigny.

La réussite de l'œuvre va dépendre en dernier ressort des maîtres. L'Etat se préoccupe de former des maîtres techniciens à la hauteur de leur tâche. Le Ministère français du Travail a accepté de former des moniteurs valaisans dans ses Centres d'application. D'autre part, un accord sera conclu avec le Technicum de Lucerne pour recevoir un certain nombre de jeunes Valaisans, les autres technicums romands étant déjà surpeuplés.

Toujours dans l'ordre professionnel, il est à noter que 300 jeunes gens ont suivi un cours d'orientation professionnelle d'un mois en internat, à raison de trente à la fois, et que 500 apprentis nouveaux ont suivi un cours de dessin technique réparti en 24 leçons.

Onze cours de préparation à la Maîtrise fédérale ont été donnés durant l'année : aujourd'hui, 335 Valaisans sont porteurs de la maîtrise fédérale.

De plus en plus, le personnel enseignant du canton sort de son étroit compartimentalisme pour suivre des cours en Suisse et à l'étranger : Cours de moniteurs techniques à Paris, Cours d'enseignement ménager à Wageningen en Hollande, Cours d'éducation gestuelle à Marseille, Cours de Chimie et Physique d'Iéna etc. Signe indubitable des efforts tentés par le Vieux Pays pour mettre son Instruction au niveau de la révolution économique et se préparer des cadres pour demain.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Dans une précédente chronique, nous relevions la satisfaction que nous cause la perspective maintenant assez rapprochée de la fin de la pénurie du personnel enseignant. Il est en effet probable que, d'ici deux ans, nous serons libérés de ce lourd handicap.

La motion de M. le député Jaunin et consorts, qui demandait au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour retenir les instituteurs à la campagne, a été discutée par le Grand Conseil en août 1958. Des indemnités de résidence pouvant aller de Fr. 120.— à 1200.— seront désormais versées, et pendant une période d'essai de deux ans, à quelque 130 membres du personnel enseignant, selon un barème qui tient compte de différents facteurs, entre autres de la difficulté de l'enseignement et de la situation géographique des communes. Le Grand Conseil a pris en outre la décision de mettre à la disposition du Département de l'instruction publique les jeunes brevetés, lesquels ne pourront faire acte de candidature qu'au bout d'une année de remplacements à la tête d'une ou plusieurs classes. Il a enfin décrété que le remboursement des prêts d'honneur consentis par l'Etat aux jeunes normaliens serait partiellement réduit pour ceux qui auraient desservi pendant plusieurs années un poste excentrique ou réputé difficile.

Dans le domaine des manuels scolaires, le Département a fait paraître un nouvel ouvrage d'arithmétique et de comptabilité destiné aux classes primaires supérieures ; maîtres et élèves l'ont reçu au début de l'année scolaire 1959-1960. Ces mêmes classes seront prochainement dotées d'un manuel de géométrie et d'algèbre, et les écoles ménagères d'une nouvelle édition remaniée du livre d'enseignement ménager intitulé « Chez Nous ».

En vue de la mise au point du plan d'études actuellement à l'essai, les conférences de district réunies en mai ont procédé à un nouvel examen des branches réales, de l'écriture, du dessin, des travaux manuels et de la gymnastique. Dans l'ensemble, les rapports de ces conférences ne proposent pas des modifications importantes à la répartition des matières à enseigner, pas plus qu'à l'attribution du nombre d'heures accordées à chaque discipline. Cependant, les femmes vaudoises jouissant maintenant des mêmes droits que les hommes, il conviendra de donner désormais aux élèves filles du degré supérieur un enseignement de l'instruction civique équivalent à celui que reçoivent les garçons.

Dès la fin du siècle dernier, des cours d'éducation civique étaient donnés chaque hiver, pendant 45 heures, aux jeunes gens de 16 à 19 ans ne faisant pas d'apprentissage ou d'études spéciales. Ces cours, où la formation du futur citoyen tenait la place prépondérante, ont été supprimés par décision du Grand Conseil pour des raisons d'ordre budgétaire.

La brigade de circulation de la gendarmerie vaudoise a concentré cette année ses efforts sur une nouvelle série d'examens auxquels ont été astreints tous les élèves cyclistes des 5^e, 6^e et 7^e années. Un insigne particulier a été délivré à tous ceux qui ont satisfait à toutes les exigences de l'examen.

Une motion récemment déposée au Conseil communal de Lausanne demandait au Département d'étudier le problème de l'enseignement au degré supérieur, dans le sens d'une adaptation plus rationnelle du plan d'études. On constate en effet que la sélection opérée par les collèges et par les classes primaires supérieures ne laisse de plus en plus à ce degré que des élèves moins aptes aux études théoriques et plus volontiers orientés vers les réalités pratiques.

L'étude qui a été faite a abouti à la création, sur le plan lausannois, de classes différenciées où, grâce à des groupes de disciplines à option, les élèves des dernières années de scolarité pourront mettre en valeur leurs aptitudes particulières et s'orienter mieux vers le choix d'une profession. L'expérience, qui a commencé en avril de cette année, est encore trop récente pour que nous puissions en parler en connaissance de cause. Une prochaine chronique donnera des indications sur la valeur de cet essai intéressant à plus d'un titre.

L'enseignement primaire supérieur connaît un essor réjouissant dans notre canton, témoin les nouvelles classes qui se sont ouvertes tout récemment encore et pour lesquelles nous avons eu quelque peine à trouver les maîtres nécessaires. Deux volées d'instituteurs préparent actuellement leur brevet spécial, 24 pour la partie littéraire et 18 pour les sciences et les mathématiques.

Le corps inspectoral n'a pas subi de mutation en 1959. Nous devons en revanche signaler le décès de M. Alfred Pitton, directeur des écoles d'Yverdon, à qui chacun a rendu, lors des obsèques, le témoignage d'une fidélité exemplaire et d'une consécration totale à la cause de l'école qu'il a brillamment servie pendant 40 ans. M. Clément Mermoud, maître primaire supérieur à Yverdon, a été appelé à lui succéder. M. Lucien Ferrari, instituteur à Rolle, a été promu au rang de directeur des écoles primaires de cette localité.

Outre les problèmes généraux et habituels que pose la conduite pédagogique et administrative de nos classes, la conférence de l'enseignement primaire a étudié de façon plus particulière la question du certificat d'études primaires, l'enseignement du calcul dans tous les degrés de la scolarité, le nouveau matériel pour l'enseignement du dessin, l'introduction dans les classes du stylo à bille et le problème très controversé du « vocabulaire fondamental ».

Une trentaine d'inspecteurs et d'inspectrices de l'Amérique latine nous ont fait l'honneur de passer quelques jours dans notre canton pour y visiter nos classes et s'informer de nos méthodes d'enseignement. Tous ont été très intéressés par nos réalisations, particulièrement dans le domaine des manuels et des bâtiments d'école.

La rénovation et la construction de locaux scolaires a marqué un certain ralentissement, conséquence de la situation financière de l'Etat. Certains investissements sont encore cependant nécessaires, en raison de l'augmentation incessante de la population des villes. Des bâtiments nouveaux ont été inaugurés à Villeneuve, Lutry, Lavigny, Chavannes-de-Bogis, Savigny et Saint-Sulpice.

Nombre de communes ont en outre aménagé des terrains de sport et des halles de gymnastique. De son côté, l'Etat a pris la décision d'inclure dans les fournitures scolaires gratuites le petit matériel nécessaire aux leçons de culture physique.

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

Si, une fois de plus, cette chronique annuelle commence par des chiffres, ce n'est pas pour nous conformer à un schéma commode. La crise de croissance de l'enseignement secondaire, depuis 1950, est la donnée principale des problèmes majeurs qui se posent au service de l'enseignement secondaire.

Au 31 décembre 1958, le nombre des élèves était de 9014, en augmentation de 322 sur les effectifs de 1957. Ces élèves se répartissaient de la manière suivante (entre parenthèses, les indications pour 1949, qui permettent de mesurer cette croissance en 10 ans) :

Collèges de Lausanne :	3241	(1769)
Collèges communaux :	3667	(2403)
Gymnases :	706	(509)
Ecole supérieure de commerce :	942	(884)
Ecole normale :	458	(343)
	<hr/>	<hr/>
	9014	(5908)

Pendant ces mêmes dix années, le nombre des personnes occupées à l'enseignement, à temps plein ou partiel, à titre définitif ou temporaire, a passé de 500 à 655. L'augmentation est de 31 % pour un accroissement des effectifs de 52,5 %. C'est dire que le nombre des élèves, par classe, a augmenté.

En même temps que les effectifs, s'accroissent aussi les difficultés de recrutement du personnel enseignant, pour les mathématiques et les sciences surtout. La création de bourses spéciales pour les étudiants ès sciences qui s'engagent à servir plus tard dans l'enseignement secondaire nous permet d'entrevoir une certaine amélioration dès 1964. Mais jusque-là... Il s'agit d'un véritable problème national, puisque, en définitive, c'est la formation du personnel scientifique et technique de l'avenir qui est en cause.

Les difficultés qu'éprouve l'Etat à loger les classes s'accroissent chaque année un peu plus. Il y fait face par des moyens de fortune, en attendant l'achèvement en 1960 des bâtiments annexes du Collège de Béthusy et surtout la construction d'un nouveau Collège à Mon-Abri, pour lequel une demande de crédit de Fr. 12 000 000.— est actuellement (août 1959) soumise au Grand Conseil.

Au printemps 1958, la nouvelle structure de l'enseignement secondaire a atteint son troisième palier. Les élèves qui, entrés en 1956, avaient terminé le cycle d'orientation de deux ans, ont dû opter entre les deux grandes divisions, latine et moderne. Pour ce choix décisif, les parents ont été aidés des conseils des maîtres de classe, qui ont eux-mêmes recueilli les avis, sur chacun de leurs élèves, des autres maîtres. Les résultats de diverses épreuves d'orientation ont été aussi pris en considération. Dans leur majorité, les parents, faisant confiance à ceux qui, pendant deux ans, avaient observé leur enfant, ont suivi le conseil d'orientation donné.

L'expérience de cette troisième année du nouveau régime si elle a été concluante dans la division latine, ne l'a pas été entièrement dans la moderne. Dans leur désir de retarder le plus possible la différen-

ciation des études afin de fonder l'option future sur des données plus sûres, les auteurs du plan de réforme avaient rassemblé dans une même division tous les élèves non-latinistes de 3^e année. Le manque d'homogénéité des classes, qui réunissaient des élèves assez doués pour opter par la suite pour l'une des deux sections gymnasiales, et d'autres qui ne le pouvaient manifestement pas, a obligé les maîtres à des compromis peu satisfaisants entre les exigences d'un programme conçu pour les premiers et les possibilités des seconds. Aussi la décision a-t-elle été prise d'avancer l'option entre divisions moderne et générale au seuil de la 3^e année, comme pour la division latine.

Cette mesure accentue encore la fonction d'orientation dévolue au premier cycle de deux ans.

Trois nouveaux manuels ont été édités :

Histoire générale des origines au XIII^e siècle, de E. Badoux et R. Déglon, qui complète la Collection des manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire, publiée sous la direction de M. le Professeur Georges Panchaud.

La « Grammaire française » pour les deux premières années de l'enseignement secondaire, de B. Rossel et L. Gigon, et

« Le vocabulaire vivant », première partie (Découverte du monde) de A. Marthaler.

Un gros problème est à l'étude : celui du partage des charges de l'enseignement secondaire entre l'Etat et les communes. La répartition actuelle date, dans son principe, d'une situation créée en 1537, lors de la fondation de l'Académie et de son Collegium-inferius. Pendant très longtemps, la prise en charge par l'Etat de l'enseignement secondaire des garçons, à Lausanne, alors que dans le reste du canton, il est l'affaire des communes, ne suscita pas de difficultés. Mais la croissance de l'école secondaire et l'augmentation des frais qui s'ensuit, en même temps que la réforme de structure et l'établissement de l'enseignement mixte, ont modifié les données du problème à tel point qu'un nouveau statut est devenu nécessaire.

Marcel MONNIER.

Enseignement supérieur

Au rectorat du professeur Edmond Grin a succédé dès octobre 1958, celui d'un zoologiste de grand renom, le professeur Robert Matthey.

Le nombre des étudiants est en constante augmentation. On en comptait 2292 au semestre d'hiver contre 2130 en 1957-1958, 2101 contre 1976 au semestre d'été.

Si ces effectifs peuvent être interprétés comme un signe de la vitalité de notre Université et de son Ecole polytechnique, ils ne sont pas sans poser des problèmes difficiles à résoudre dont le premier est naturellement celui de la place disponible. Les unes après les autres les Facultés se trouvent trop à l'étroit et l'Etat n'est plus en mesure de satisfaire toutes les demandes de locaux en même temps. Dans trois secteurs pourtant un progrès important peut être noté. Le bâtiment de la nouvelle Ecole de médecine a été inauguré ce printemps, l'annexe de l'Ecole polytechnique est en voie d'achèvement, quant au recteur et au secrétariat de l'Université, ils disposent désormais de locaux plus vastes à

proximité immédiate de l'Ancienne Académie. La liste des constructions nécessaires n'est pas pour autant close. Il faut un nouveau bâtiment pour la Faculté des Sciences. Quant aux Facultés morales, elles manquent de place à l'Ancienne Académie.

A un nombre croissant d'étudiants devrait correspondre un corps enseignant plus nombreux si l'on tient à conserver ce privilège des petites universités, celui du contact personnel entre professeurs et étudiants. C'est en partie pour répondre à cette préoccupation que fut décidée récemment la création de « professeurs associés ». Il est vrai que l'on s'est proposé d'atteindre par ce moyen des buts assez différents.

Le Conseil d'Etat peut conférer ce titre :

« a) à un chargé de cours, un privat docent, un lecteur ou un chef de travaux qui, attaché étroitement à l'Université depuis plusieurs années, s'est distingué dans ses fonctions et s'est fait connaître par son activité scientifique ;

b) à des personnalités éminentes appelées à enseigner occasionnellement à l'Université ;

c) à de jeunes savants, auxquels il semble hautement désirable d'assurer une situation universitaire, et qui seront chargés d'un enseignement spécialisé ».

* * *

On pourrait croire en voyant l'augmentation des effectifs de l'Université que la formation des élites est ainsi largement assurée. Cela n'est pas le cas. L'immense besoin de l'ère atomique en ingénieurs et en savants, met la prospection de la « matière grise » au premier rang des préoccupations des états modernes.

Ce problème a deux aspects essentiels : celui du recrutement de ces élèves et celui de leur préparation scientifique.

L'Association générale des étudiants s'est préoccupée du premier de ces aspects. D'une enquête faite auprès de ses membres elle a conclu que le système actuel ne mène pas à l'Université les fils de paysans, d'ouvriers ou de petits employés mais seulement ceux de milieu aisé. La principale raison de ce gaspillage de forces est selon l'AGE, l'obstacle financier. Pour le surmonter, elle propose à l'Etat l'adoption de trois mesures :

1. Création d'un système de bourses qui seraient attribuées sans formalités dès que la situation financière des parents justifierait une telle mesure.

2. Constitution d'une commission paritaire d'étudiants et de représentants de l'Etat qui examinerait les cas litigieux.

3. Construction d'une cité universitaire qui offrirait aux étudiants de l'extérieur des chambres à bon marché.

Ces propositions servaient de conclusion à un document appelé « Manifeste de Grenet » qui a soulevé un légitime intérêt, non seulement chez les étudiants, mais aussi dans les milieux économiques et politiques. Une motion socialiste demandait au Grand Conseil son adoption et son application. La commission, chargée de rapporter, tout en reconnaissant l'intérêt d'un recrutement des élites sur une base sociale plus large, se montra plus réservée vis-à-vis des propositions des étudiants.

Elle ne put se rallier au principe de bourses qui seraient attribuées automatiquement estimant que ce n'est pas à l'Université de se charger de prospecter les ayant-droit mais aux bénéficiaires de faire eux-mêmes une demande.

Elle préférerait un système d'aide sous forme, d'une part, de bourses à fonds perdus qui couvriraient les dépenses d'entretien et de logement, d'autre part, de prêts d'honneur remboursables qui permettraient de payer les études proprement dites.

A une commission paritaire bipartite, les députés substitueraient une commission tripartite. L'Etat et l'Université devant être représentés séparément et à parts égales avec les étudiants.

Enfin, l'idée d'une cité universitaire est retenue mais elle pourrait trouver sa réalisation dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964.

En définitive, le Grand Conseil refuse de faire siennes les propositions du manifeste de Grenet mais demande au Conseil d'Etat de le considérer comme une contribution à l'étude des problèmes que pose la formation des élites.

Si les étudiants ont eu l'impression que le Parlement « enterrait » leur projet, leur contribution très constructive ne sera pas inutile. Le problème auquel ils se sont attaqués ne peut être résolu par la seule aide financière de l'Etat au niveau de l'Université. Il est beaucoup plus vaste et plus compliqué. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer une démocratisation de l'enseignement à tous les degrés sans courir le risque d'un abaissement du niveau des études ou celui du gaspillage des deniers publics.

Quant au second aspect de la formation des élèves mentionné plus haut, la préparation scientifique des étudiants, nous nous bornerons à signaler l'intérêt très vif porté par les milieux économiques et industriels à l'enseignement universitaire. A plusieurs reprises des groupements se sont demandé si la préparation des étudiants était celle qui convenait à leurs tâches ultérieures. Deux tendances contradictoires se sont fait jour. Les uns voudraient voir l'université donner un enseignement qui serre de plus près les réalités de la vie pratique afin de faciliter une intégration plus rapide des étudiants à leur profession. Les autres se plaignent d'un manque de culture générale et estiment que celui qui sort de l'Université doit se distinguer des autres par sa capacité à dominer les problèmes, à concevoir des voies qui sortent de la routine et à ne pas perdre le sens de l'humain. Sa préparation scientifique doit lui permettre d'assumer avec le temps, sinon immédiatement, le rôle dévolu à l'élite.

S'il faut se réjouir de cette collaboration entre l'Université et les différents milieux du pays et s'il est nécessaire que l'enseignement supérieur ne perde pas de vue les données de la vie moderne, il ne doit pas non plus se transformer en un enseignement professionnel. Sa mission va beaucoup plus loin.

Georges PANCHAUD.
